



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Françoise POTIER, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Régis FREIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Michel GALLARDO, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Fanny FROGER et Mme Angélique PINEAU, Conseillers Municipaux.

Etait excusée : Mme Angélita CHARBONNIER (*arrivée en cours de séance*)

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU

---

*La séance est ouverte à 20h 35*

Monsieur le Maire, en ouverture de séance, propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- ***Achat d'électricité – Modalités de constitution et de fonctionnement du groupement de commandes – Approbation (II – B) ;***

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**.

### **I – Approbation du PV de la séance du 27 février 2015**

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 27 février 2015.

### **II – Urbanisme - Voirie**

- A) Communication des demandes d'autorisation déposées et des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal

#### **1 - Déclarations préalables**

- **Demande n° 049.231.15.H0007 déposée le 10 Mars 2015** par Monsieur Mickaël GRIMAULT, demeurant 58 rue du Grain d'Orge, pour la rénovation d'une clôture avec portail en entrée de son domicile.  
☞ *ACCORDÉE le 12 mars 2015*
- **Demande n° 049.231.14.H0008 déposée le 18 Mars 2015** par Monsieur Alain POUPARD, pour la construction d'un abri de jardin dans l'enceinte de sa maison située 7 Place du Gerbier, d'une surface de plancher de 8,18 m<sup>2</sup> ;

- **Demande n° 049.231.14.H0009 déposée le 23 mars 2015** par Monsieur Christophe AUFFRET, pour la reconstruction d'une véranda en extension de sa maison d'habitation située 9 Place du Gerbier, d'une surface de plancher de 19 m<sup>2</sup>.

## 2 – Certificats d'urbanisme

- **Délivrance le 03 mars 2015**, d'un **Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé 30 rue du Prieuré, cadastré section AB n°31, d'une superficie de 198 m<sup>2</sup>.
- **Délivrance le 06 mars 2015**, d'un **Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé au lieudit « Le Bourg », cadastré section AA n°70, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>.
- **Délivrance le 12 mars 2015**, d'un **Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé 4 Square des Tisserands, cadastré section AB n°24, d'une superficie de 694 m<sup>2</sup>.
- **Délivrance le 26 mars 2015**, d'un **Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé au lieudit « Le Bourg », cadastré section AA n°68, d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>.

## 3 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Propriétaire	Décision N° / Date
4 Square des Tisserands	AB n° 24	Mme Séverine RAFFLEGEAU	05/2015 du 13/03/2015

### B) Achat d'électricité – Modalités de constitution et de fonctionnement du groupement de commande - Approbation

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation a fixé les seuils mettant fin à l'utilisation possible des tarifs réglementés (ceux pratiqués par les opérateurs historiques) pour les gros consommateurs qui y recourraient encore.

Pour l'électricité naturelle, le "consommateur final non domestique" disposant d'une puissance supérieure à 36 kVA/an ne sera plus éligible à ces tarifs au 31 décembre 2015.

La suppression de cette tarification réglementée soumet les contrats de fourniture correspondants au droit commun de la commande publique. La ville de Cholet est concernée. C'est pourquoi, afin notamment d'optimiser ses coûts d'acheminement et de fourniture, elle s'est rapprochée des communes et établissements publics avoisinants.

Les 14 structures suivantes sont ainsi convenues de constituer un groupement de commandes :

- la ville de Cholet
- la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Sèvre-Loire-Habitat,
- la commune de Chanteloup-les-Bois,
- la commune de La Romagne,

- la commune de Mazières-en-Mauges,
- la commune de Nuillé,
- la commune de Toutlemonde,
- la commune de Vezins,
- Parc de la Meilleraie,
- Cholet Sports Loisirs,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet,
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais,
- Transports Publics du Choletais.

La ville de CHOLET a été désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de retenir un prestataire spécialisé afin d'assister le groupement dans son analyse des besoins et préparer la mise en concurrence (procédure de choix, signature du marché, notification et exécution). La rémunération de ce prestataire sera prise en charge, à parts égales, par deux membres du groupement présentant les consommations les plus importantes (la ville de Cholet et la CAC).
- de procéder à l'organisation des opérations de sélection du (des) fournisseur(s), de signer et de notifier le(s) contrat(s) d'approvisionnement et de fourniture. Chacun des membres du groupement exécutera ensuite ses commandes et procédera au paiement direct de ses factures.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à passer pour l'acheminement et la fourniture d'électricité selon les modalités définies ci-avant.

-----

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation et notamment son article 25,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Considérant la fin, au 31 décembre 2015, de l'éligibilité aux tarifs réglementés de l'électricité du " consommateur final non domestique ", disposant d'une puissance supérieure à 36 kVA/an, rendant nécessaire la mise en concurrence des opérateurs conformément aux dispositions du code des marchés publics,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure pour la fourniture d'électricité, avec les 14 structures ci-dessus énumérées, la ville de CHOLET ayant été désignée comme coordonnateur du groupement ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.***

#### C) Informations diverses

Monsieur Christophe PIET fait part des informations suivantes :

##### ➤ **Instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols)**

Après avoir rappelé le contexte et les enjeux du dossier, Christophe PIET informe l'assemblée des derniers développements. Consécutivement au questionnaire adressé aux communes membres, plusieurs pistes de travail ont été avancées lors des réunions du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC).

L'échéance approchant à grands pas (les missions des services l'Etat cessent le 30 juin prochain) et soucieux de dépasser certaines divergences, les membres du Bureau et

notamment les Maires, ont finalement décidé de la mise en place d'un service instructeur commun, plus spécialement destiné aux communes rurales (la ville de Cholet n'étant pas concernée par le dispositif puisque disposant déjà de son propre service instructeur).

Une réunion de présentation s'est tenue à la CAC le mercredi 11 mars dernier, au cours de laquelle ont été présentés les grands axes de ce nouveau dispositif : étendue des missions, recrutements à prévoir, clé de répartition du coût du service (qui sont au nombre de trois : population DGF/potentiel fiscal/équivalents permis de construire n -2).

S'agissant de la contribution de la commune de Nuaille, elle s'élèverait, en fonction des éléments connus à ce jour et en application de la clé de répartition précisée ci-dessus, à 6 428,00 €.

Sur la base de ces éléments, validés lors de la réunion du 11 mars, les communes auront à délibérer sur la mise en place de ce nouveau service, qui sera formalisé par convention à passer avec la CAC.

#### ➤ **Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Comme précédemment évoqué en Commission, il y aura lieu de procéder à une modification simplifiée du PLU. En effet, les corrections à apporter étant principalement d'ordre matériel, sans qu'il y ait remise en cause de l'économie générale du PLU, la procédure à mettre en œuvre est celle prévue à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, qui n'impose de mise à enquête publique du dossier s'y rapportant.

Compte tenu du seuil envisagé (inférieur à 15 000 € HT), il sera proposé de solliciter le Bureau A + B Urbanisme et Environnement, qui avait réalisé l'élaboration du PLU et auprès duquel un devis sera demandé.

### **III – Communication - Culture**

#### A) Transports solidaires

Madame Françoise POTIER, adjointe, expose à l'assemblée les principaux axes d'organisation et de fonctionnement des transports solidaires. Pour ce faire, une première réunion de travail s'est tenue le lundi 9 mars dernier. Etaient conviés les membres du CCAS ainsi que les bénévoles – à ce jour, au nombre de 8 - qui avaient fait acte de candidature. Le projet d'un règlement intérieur, inspiré de celui mis en place à Trémentines, a fait l'objet d'une mise en commun, auquel des ajustements ont été apportés en fonction des besoins à satisfaire. Il a été également évoqué les responsabilités – notamment civiles, qu'un tel dispositif peut induire. A ce stade, 3 bénéficiaires se sont fait connaître. Sa mise en service étant programmée au mois de mai, une nouvelle réunion de travail sera prochainement proposée pour finaliser ce nouveau dispositif qui semble déjà très apprécié dans les communes l'ayant instauré.

#### B) Informations diverses

Madame Françoise POTIER fait part des informations suivantes :

##### ➤ **Restauration du calvaire**

La réception aura lieu mardi 7 avril, à 15h 30, sur le site, suivie d'un vin d'honneur qui sera servi à l'Espace Culturel de la Boissonnière (Salle des Expositions) ;

##### ➤ **Concert musique baroque**

L'édition 2015 aura lieu vendredi 10 avril, 20h 30, en l'église Saint Etienne. Entrée libre et gratuite. Une publicité sera distribuée dans les boîtes aux lettres, en même temps que celle concernant l'exposition photographique à l'Espace Culturel de la Boissonnière

*Arrivée de Mme Angélita CHARBONNIER*

#### ➤ **Commission Communication CAC – Restitution de la réunion du 10 mars 2015**

##### ➤ **Equipement Multiservices - Inauguration**

Il est rappelé que l'inauguration aura lieu le vendredi 22 mai prochain, à 17h 00. Le lendemain, sera proposée aux habitants de la commune une opération « portes ouvertes ».

D'ici cette échéance, il conviendra d'arrêter la liste des invités, de confectionner l'invitation, d'en assurer l'envoi et la publicité sur le site de la commune et dans la presse locale.

#### ➤ **Équipement Multiservices – Dénominations**

Madame POTIER rappelle qu'une campagne avait été lancée pour proposer des noms au nouvel équipement communal, avec pour thème d'inspiration, le Moyen Age. Peu de propositions sont parvenues en Mairie. Néanmoins, elle fait part à l'assemblée d'un certain nombre de dénominations desquelles ressortent les deux propositions suivantes :

- ☞ « La Seigneurie »
- ☞ « Le Fief du Breuil »

**Après discussion, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de baptiser l'équipement multiservices « La Seigneurie ».**

Pour les salles intérieures, il est proposé de donner à la salle dédiée à l'accueil périscolaire le nom de « Espace des Petites Pirates ». S'agissant de la grande salle, aucune véritable proposition n'a été faite ; dans ces conditions, le choix sera arrêté lors du conseil municipal d'avril.

Par ailleurs, il convient également de dénommer l'espace public situé entre l'entrée principale du nouvel équipement et les 4 logements de Sèvre Loire Habitat. Afin de rester dans la même thématique, il est proposé « Impasse de l'Échevin ».

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer cette voirie « Impasse de l'Échevin ».**

#### ➤ **Echo de Nuillé**

La confection du numéro de printemps sera la principale question de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui aura lieu le lundi 30 mars prochain, à 20h 30.

### **IV – Bâtiments communaux – Environnement**

#### A) Équipement multiservices – Prestations hors marché

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser, sur l'Équipement Multiservices, un certain nombre de travaux qui ne figuraient dans le marché initial de travaux mais qui, néanmoins, s'avèrent indispensables. Ces travaux s'établissent comme suit :

- Entreprise **BOUTIN** : fourniture et installation de limiteurs d'ouverture sur fenêtres de la salle d'activités et jeux calmes. Montant : 376,80 € HT (452,16 € TTC)
- Entreprise **GAURIAU** : pose d'un bouton à clé sur la porte asservie au contrôle d'accès. Montant : 99,82 € HT (119,78 € TTC)
- Entreprise **A.C.E** : installation d'une échelle de franchissement avec garde-corps, pour faciliter l'accès aux autres toitures. Montant : 1 750,00 € HT (2 100,00 € TTC)
- Société **BOUCHET TP** : création de parkings et cheminement piétonnier (secteur Equipement Multiservices/Logement Sèvre Loire Habitat). Montant : 12 575,35 € HT (15 090,42 € TTC).

**Le conseil municipal prend acte de la nécessité de réaliser les travaux décrits ci-dessus et en autorise la passation et l'exécution**

#### B) Informations diverses

Monsieur Régis FREIN fait part des informations suivantes :

### ➤ **Equipement Multiservices**

Les travaux étant achevés, les opérations préalables à la réception des travaux ont eu lieu le 11 mars dernier. Un certain nombre de réserves a été émis et signalé expressément aux entreprises concernées. Ces dernières ont jusqu'au 31 mars pour effectuer les corrections demandées. De manière générale et à ce stade, ce nouvel équipement se présente de manière très positive. Une conciliation a été trouvée avec l'entreprise AMIOT dont certaines prestations n'avaient pas été réalisées en conformité avec le C.C.T.P. (notamment par rapport aux matériaux). Il est prévu deux lignes téléphoniques avec deux numéros distincts ; le marquage au sol et notamment la matérialisation des places handicapées, restent à réaliser. La mise en service des équipements intérieurs (chauffage, ventilation, éléments de cuisine ...) fera l'objet de formations préalables auprès des personnes concernées. Régis FREIN tient à faire remarquer que nous avons à faire à une technologie relativement complexe dont tous les utilisateurs potentiels devront s'approprier de la meilleure façon possible. Christophe PIET rejoint ce propos en estimant, lui aussi, que la formation devra être dispensée au plus grand nombre (personnel communal, salariés de Familles Rurales, élus municipaux ...) afin d'éviter toute déconvenue.

En conclusion, Régis FREIN indique à l'assemblée que la visite d'ouverture préalable aura lieu le jeudi 23 avril, la commission de sécurité, quant à elle, se prononcera lors de sa séance du 13 mai prochain, en Sous-Préfecture de Cholet.

S'agissant du mobilier, les membres de la Commission ont procédé à un inventaire exhaustif de l'existant duquel il ressort que pratiquement aucun élément n'est réutilisable (par vétusté ou non-conformité). Il faudra recenser, aussi exactement que possible, tous les besoins en mobilier (tables, chaises, bureaux, rangement ...), ce recensement servant de base pour la consultation qui devra être organisée auprès de plusieurs fournisseurs.

➤ **Situation juridique de l'arbre** situé à l'angle de la rue de la Vallonnerie/Chemin des Quatre Seigneurs

Après avoir sollicité les services d'un géomètre-expert et avoir rencontré les propriétaires des terrains voisins, il ressort que cet arbre est propriété de la commune. Dans ces conditions, il pourra être abattu afin de sécuriser le virage situé à cet endroit, avec la réalisation d'un passage piéton.

### ➤ **Réhabilitation de l'ancien presbytère – Etudes du CAUE**

Monsieur FREIN, au moyen d'une vidéo-projection, présente à l'assemblée le document de travail livré par le CAUE de Maine et Loire.

### ➤ **Salle des Commissions**

Le placard a été monté par la société Cantereau. Il reste à fixer les nouveaux dessus de la table de réunions, cette prestation particulière n'étant pas été incluse dans l'offre commerciale.

## **V – Vie associative – Sports - Jeunesse**

Madame Vivianne CROIZER fait part des informations suivantes :

### ➤ **Semi-Marathon** (*rappel*)

Il est rappelé que la 30<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 29 mars, pour laquelle une forte participation est attendue.

### ➤ **Randonnée semi nocturne**

L'édition 2015 de la randonnée pédestre semi nocturne, organisée par l'école privée Ange Gardien, aura lieu le samedi 11 avril, à partir de 18h 00.

### ➤ **Ecole publique**

L'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles se tiendra le jeudi 2 avril, à 17h 30, dans les locaux de l'école publique. Tous les parents adhérents y sont conviés.

### ➤ **Réunion des associations**

La traditionnelle réunion avec les associations pour la fixation du calendrier des manifestations et du planning d'utilisation de la Salle de Sports, est prévue le 12 septembre 2015.

## **VI. Informations communales**

### **A) Informations communales et autres**

#### **➤ Demandeurs d'emploi**

Au **15 mars 2015** la liste des demandeurs d'emploi s'établissait comme suit :

<b>Nombre de demandeurs</b>	<b>83</b>
Hommes	45
Femmes	38
Indemnisables	62
Non indemnisables	21

#### **➤ Portes ouvertes**

Bénédicte CHALIGNÉ, spécialiste en tapisserie d'ameublement, organise des portes ouvertes de son atelier, situé rue des Métiers (ZAC de La Caille), le 27 mars (de 14h à 19h), les 28 et 29 mars (de 11h à 19h).

### **B) Informations intercommunales et autres**

#### **➤ C.A.C. - Conseil de Communauté**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principales décisions prises par le Conseil de Communauté en séance du 16 mars 2015 (*dont le procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation de la présente séance*).

#### **➤ C.A.C. - Invitations**

Le lundi 20 avril, les élus municipaux sont conviés, à partir de 17h 45, à visiter l'Hôtel de Ville et l'Hôtel d'Agglomération, puis, d'assister au Conseil de Communauté qui se tiendra à 18h 30. Il est fait un rapide tour de table des élus disponibles pour ces deux invitations.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,  
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h 10*

**Prochaine séance : Vendredi 24 avril 2015, à 20h 30**

*Le secrétaire de séance*

**Mme Angélique PINEAU**

*Les membres présents à la séance*

<b>M. MAUPPIN</b>	<b>M. PIET</b>	<b>Mme POTIER</b>	<b>M. FREIN</b>

<b>Mme CROIZER</b>	<b>M. GALLARDO</b>	<b>Mme MEISSONNIER</b>	<b>M. DELAUNAY</b>

<b>M. BIRAUD</b>	<b>M. RICHARD</b>	<b>Mme PELÉ</b>

<b>M. BRÉGEON</b>	<b>Mme FROGER</b>	<b>Mme CHARBONNIER</b>

